AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-6-73 532697

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 30 Frs

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

1er Juin 1973

Bulletin n° 153?- Juin 1973

VIGNE

Mildiou : Des contaminations primaires, assez rares, ont été observées dans le vignoble du JURA (28 Mai).

Il convient de renouveler le traitement à la suite des orages survenus le 28 (YONNE, Sud de la Circonscription, JURA) et le 31 Mai, et du développement de la végétation depuis la dernière application dans tous les vignobles de la Circonscription selon les modalités suivantes:

- JURA - BEAUJOLAIS - MACONNAIS avant le 7 Juin
- COTE D'OR - YONNE - NIEVRE et Nord de la SAONE-et-LOIRE (Côte Chalonnaise) avant le 10 Juin

Oïdium : Surveiller attentivement les vignes en vue de la détection des premières attaques. Ajouter un soufre micronisé mouillable au fongicide anti-mildiou.

Pyrale : Nous rappelons la nécessité du traitement dans les vignes où ce ravageur se manifeste à nouveau.

Cochylis-Eudemis : Le vol observé dès le 26 Mai a un caractère important dans le JURA (Arbois) et moyen ailleurs. Effectuer le traitement, dans les vignobles sujets aux attaques de ces ravageurs.

Utiliser un insecticide à choisir dans la liste envoyée en Mars, et consulter notre bulletin du 16 Mai pour les produits efficaces contre la pyrale.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des pommes et des poires : Le premier vol a débuté depuis une dizaine de jours, mais il est trop tôt pour traiter.

Tavelures du poirier et du pommier : Il faut maintenir la protection en tenant compte de la rémanence des fongicides et de l'importance des pluies. Ajouter un anti-oïdium dans les bouillies destinées aux variétés de pommiers sensibles.

Anthracnose du cerisier : Une application est préconisée dans les vergers habituellement contaminés à l'aide d'un des fongicides suivants :

- folpel : 100 g. m.a./hl   manèbe : 160 g. m.a./hl
- oxyquinoléate de cuivre : 50 g. m.a./hl (sauf en pépinière)
- doguadine : 90 g. m.a./HL (qui sera seule utilisée si les traitements se justifient à moins de 15 jours de la récolte).

UTILISATION DES PRODUITS ARSENICAUX INSOLUBLES EN PARTICULIER SUR LES POMMIERS ET LES POIRIERS

L'emploi des arsénicaux insolubles est susceptible d'être prochainement interdit dans notre Pays pour la protection des cultures.

D'ores et déjà, la République Fédérale d'Allemagne n'accepte pas l'importation de fruits présentant à l'analyse des traces d'arsenic.

En conséquence, pour éviter à l'avenir toute contestation, l'utilisation des insecticides à base d'arsénicaux et des spécialités contenant de l'arsenic (tel le Tuzet employé pour atténuer ou éviter le russeting) est vivement déconseillée.

P.14.10

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBUSTES A PETITS FRUITS

Oïdium américain du groseillier sur cassissier : Les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie et les premières manifestations ont été observées dans les HAUTES-COTES. Un premier traitement est préconisé avec un des fongicides suivants :

- benomyl : 30 g. m.a./hl
- dinocap : 25 g. m.a./hl plus un mouillant
- ou methylthiophanate : 70 g. m.a./hl

Didymella du framboisier : Une deuxième application devra être effectuée lorsque les nouvelles pousses atteindront trente à quarante centimètres.

CULTURES LEGUMIERES

Mildiou de l'oignon : La maladie ayant été reconnue dans la région maraichère d'AUXONNE, la protection des cultures doit être assurée par pulvérisation (de préférence pneumatique) avec l'un ou l'autre des fongicides suivants :

- oxychlorure de cuivre : 300 g. m.a./hl
- manèbe ou mancozèbe : 160 g. m.a./hl
- propinèbe : 210 g. m.a./hl

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA VIGNE ET DE LA POMME-DE-TERRE

La Station d'Avertissements Agricoles ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :

- de 50 Frs pour la première tache signalée dans la région
et - de 30 Frs pour la seconde.

Pour obtenir cette prime, envoyer dès sa découverte, la feuille contaminée placée entre deux buvards humides, et le questionnaire ci-après dûment rempli :

Nom et prénom ....
Adresse ....
Commune où est située la parcelle .... Lieu-dit ....
Date de la découverte .... Signature ....

Dernière note : Bulletin n° 152 - Supplément 3

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles :
J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté

G. VARLET